

**ARRETE N° A019-2022**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

Vu le marché n° 2019-018TVX en date du 18/07/2019 : « Réhabilitation du réseau d'assainissement, requalification des voiries du cottage du Rianois à Chanteheux », notifié à l'entreprise L. THIRIET TP. – 11 rue des Vosges à Rechainviller (54300) ;

Vu le procès-verbal prononçant la réception des travaux avec effet au 17/06/2020 ;

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** : Est accordée la mainlevée de cautionnement de 32 902,95 € (TRENTE DEUX MILLE NEUF CENT DEUX EUROS ET QUATRE VINGT QUINZE CENTIMES) versée le 19/02/2020 de la banque CIC.

**ARTICLE 2** : Le Directeur Générale des Services et la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lunéville, le 20 septembre 2022



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO  
2022.09.21 17:29:32 +0200  
Ref:20220921\_171202\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président